



Contestation de paternite enfant deja reconnu

Par **alain_old**, le **18/05/2007** à **22:37**

Bonjour et merci d'avance pour votre aide. Voilà je résume la situation je suis mariée j'ai eu un enfant avec ma belle sœur. Je vais divorcer ma belle sœur n'est pas mariée mon fils a été reconnu par l'ami de ma belle sœur car personne n'était au courant de notre relation, actuellement mon fils a un peu plus de un an son ami est toujours chez elle et ma femme et donc son frère sont au courant de la situation. Je vais donc divorcer et prendre un appartement mais ma belle sœur a peur de venir avec moi car elle a déjà un enfant et je pense qu'elle reste avec son ami par peur car il est impulsif. Je vois mon fils en coup de vent car il ne doit pas être au courant. Je voudrai reconnaître mon fils maintenant car avant j'avais des problèmes d'argent qu'elle son mes chances car une assistante sociale m'a dit que c'était loin d'être gagné car je ne l'ai pas reconnu dès le début. Je ne sais pas non plus si la mère de mon fils viendra avec moi je lui ai dit que j'attendais sa réponse pour prendre un f3 OU un f4 je suis toujours dans l'incertitude? J'ai peur que si elle reste finalement avec son ami je perde toutes mes chances de prouver ma paternité et donc d'avoir au moins un droit de visite. Je suis complètement perdu car ma belle sœur voulait vivre avec moi en septembre et maintenant plus de réponse? QUELLE DEMARCHE ENTREPRENDRE DIVORCE PUIS PATERNITÉ OU LES DEUX EN MEME TEMPS? QUELLE SON MES CHANCES DE POUVOIR RECONNAÎTRE MON FILS? TOUTES AIDES SERA PRÉCIEUSES MERCI D'AVANCE. PS je n'ai pas encore pris d'avocat j'ai juste un rdv le 31 05 FAUT IL PRENDRE 2 AVOCATS DIFFÉRENTS (DIVORCE par consentement mutuel)

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **23:03**

Bonjour. Alors pour répondre à vos questions: Les démarches peuvent très bien être faites en même temps ou dans des temps différés. Mais en toute hypothèse, ces deux

procédures sont totalement indépendantes l'une de l'autre. Il faudra, dans tous les cas, engager deux procédures différentes, devant deux juges distincts.

-Faut-il prendre deux avocats différents?

La réponse dépend du degré d'accord que vous avez avec votre femme. Si votre femme et vous êtes d'accord sur l'essentiel: Attribution des biens, prestations compensatoires...etc il n'est pas du tout nécessaire de recourir à deux avocats, et inversement.

-Quelles sont vos chances d'aboutir?

Personnellement, je ne me suis jamais vraiment penché sur le droit de la filiation. Autant dire que je ne suis pas un expert en la question. Pour autant, si la mère de l'enfant et de votre côté et que le juge fait appel à la génétique, il ne devrait pas trop y avoir de problèmes.

Cdt.

Par **AdelG**, le **03/03/2008** à **18:19**

Bonjour,

Je suis journaliste pour l'émission "Toute une histoire" sur France 2. Votre témoignage m'intéresse car je prépare actuellement une émission sur les **tests de paternité**. Si vous avez envie d'y participer, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse email suivante agrunberg@reservoir-prod.fr

Merci d'avance